



La charte de l'engagement « Made in France »

La présente charte (ci-après la « **Charte** ») définit les standards s'appliquant aux fournisseurs de Cdiscount et aux vendeurs de la Marketplace Cdiscount signataires de la Charte (ci-après les « **Partenaires Fabricants** ») dont un ou plusieurs produit(s) dont ils sont les fabricants exclusifs sera/seront présenté(s) à la vente sur le site internet de Cdiscount accessible sur PC, tablette et smartphone via l'url www.cdiscount.com ainsi que via les applications Android et IOS associées (ci-après ensemble le « **Site** »), dans le cadre de l'initiative « Made in France ».

En signant la Charte, les Partenaires Fabricants s'engagent à respecter à tout moment les engagements qu'elle contient.

1. PRINCIPES GENERAUX

L'initiative « Made in France » développée par Cdiscount a pour objectif de valoriser des produits et entreprises qui contribuent à la préservation du savoir-faire français et à la sauvegarde de l'emploi sur le territoire national, en mettant en avant sur le Site des produits fabriqués dans le respect des engagements visés dans la Charte (ci-après les « **Produits éligibles** »).

Cdiscount souhaite également fournir à ses clients davantage d'informations afin de leur permettre de consommer différemment, notamment en valorisant les Produits éligibles.

La Charte traduit l'ensemble des engagements pris de bonne foi par les Partenaires Fabricants dans le cadre de l'initiative « Made in France ».

Les produits dont le Partenaire Fabricant est le fabricant exclusif et qu'il souhaite voir mis en avant dans le cadre de l'initiative « Made in France » sont listés en Annexe 1.

2. PRESENTATION DE L'INITIATIVE « MADE IN FRANCE » SUR LE SITE

L'initiative « Made in France » sera présentée sur le Site de la manière suivante :

- Présentation des Produits éligibles sur une page du Site dédiée à l'initiative « Made in France » ;
- Mention de l'initiative « Made in France » sur la fiche produit de chaque Produit éligible.

Cdiscount se réserve le droit de modifier ou de mettre fin, à tout moment, à la présentation de l'initiative « Made in France » sur le Site. En tout état de cause, sa responsabilité ne saurait être engagée à ce titre. Cdiscount s'engage tout de même à informer préalablement les Partenaires dans le cas où il sera mis fin à l'initiative « Made in France ».

Cdiscount pourra également mettre en avant, sur le Site ou dans ses campagnes de communication, un ou des Partenaires.

Afin de présenter son activité, le Partenaire Fabricant pourra, s'il le souhaite, fournir à Cdiscount un descriptif détaillé de son entreprise, de son histoire et de sa philosophie démontrant que le Partenaire Fabricant contribue particulièrement, par son activité, à la préservation du savoir-faire français et à la sauvegarde de l'emploi sur le territoire national.

3. ENGAGEMENTS DU PARTENAIRE FABRICANT

Le Partenaire Fabricant déclare et garantit :

- que les produits qu'il souhaite voir mis en avant dans le cadre de l'initiative « Made in France » et listés en Annexe 1, sont des Produits éligibles et répondent aux critères mentionnés ci-après ; et
- qu'il est le fabricant exclusif desdits Produits éligibles.

Le Partenaire Fabricant déclare et garantit, pour chaque produit qu'il souhaite voir mis en avant dans le cadre de l'initiative « Made in France », que celui-ci respecte les deux conditions cumulatives suivantes :

- Est conforme à la réglementation française et européenne en matière de marquage d'origine France ;
et
- Acquiert en France au moins cinquante pourcents (50 %) de son prix de revient unitaire. Le « prix de revient unitaire » étant défini comme le prix du produit sortie d'usine, d'atelier ou d'exploitation.

Le Partenaire Fabricant s'engage à informer sans délai Cdiscount à l'adresse : programme-france@cdiscout.com, de tout changement de situation susceptible d'avoir un impact sur le respect par l'un de ses produits des critères permettant une mise en avant dans le cadre de l'initiative « Made in France ». Le Partenaire Fabricant s'engage à informer sans délai Cdiscount à la même adresse dans le cas où il ne serait plus le fabricant exclusif desdits produits.

4. ELEMENTS A TRANSMETTRE PAR LE PARTENAIRE FABRICANT A CDISCOUNT

Le Partenaire Fabricant s'engage à fournir, sur demande de Cdiscount, l'ensemble des pièces justificatives permettant à Cdiscount de vérifier, et de prouver en cas de contrôle d'une autorité, que le(s) produit(s) proposé(s) par le Partenaire Fabricant dans le cadre de l'initiative « Made in France », est(sont) bien un(des) Produit(s) éligible(s) conforme(s) aux critères énoncés ci-dessus.

En particulier, le Partenaire Fabricant s'engage à fournir sans délai et sur demande de Cdiscount, les documents suivants :

- la réponse obtenue à la suite d'une demande d'Information sur le Made in France (IMF) auprès de la Direction générale des douanes et droits indirects

Annexe 1 : Produit(s) éligible(s) du Partenaire